

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2015-0234 DC du 4 novembre 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président et des membres de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé

NOR : HASX1530838S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 4 novembre 2015,

Vu les articles L. 161-37 et R. 165-18 du code de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 2015-848 du 9 juillet 2015 relatif à la composition de la commission de la transparence et de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé;

Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats et leur engagement de se déporter s'ils ont des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à leur indépendance,

Décide:

Article 1^{er}

M. Jacques BELGHITI est nommé président de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé.

Article 2

Sont nommés membres titulaires ayant voix délibérative de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé:

M. AUBIER Michel.

M. BENEZET Pierre-Jean.

M. BEREGI Jean-Paul.

M. BONNETAIN Franck.

Mme CORBIC Michèle.

M. CROCHET Pierre-Dominique.

Mme DARMON Linda.

Mme DULY-BOUHANIC Béatrice.

M. FABRE Dominique.

M. LEFEUVRE Claude.

M. LENOIR Bernard.

M. PELE Guillaume.

M. PIAU Antoine.

M. SELLIER Pascal, en qualité d'adhérent d'une association de malades et d'usagers du système de santé mentionné à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique.

M. SLAMA Michel.

M. SICHEL Claude.

M. VERSIER Gilbert.

Parmi ces membres, M. Claude LEFEUVRE et M. Pierre-Jean BENEZET sont nommés vice-présidents de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé.

Article 3

Sont nommés membres suppléants de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé :

M. FUKS David.

M. BOUCCARA Didier.

M. DECAUDIN Bertrand.

M. XYLINAS Evanguelos.

M. FLOCARD Frédéric.

M. MAZARS René, appelé à remplacer le membre adhérent d'une association de malades et d'usagers système de santé mentionné à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique.

Article 4

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 4 novembre 2015.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU